

# L'Europe vous aide à réaliser votre projet ?

Guide de la publicité  
des programmes  
européens 2007-2013



# faites-le savoir !

Dispositions applicables en matière de  
publicité de l'intervention communautaire  
pour les projets co-financés par les  
programmes européens en Auvergne

# L'Europe vous aide à réaliser votre projet? Faites-le savoir!

Vous avez bénéficié d'une aide de l'Union européenne pour la réalisation de votre projet.

Savez-vous que vous devez assurer la publicité de la participation de l'Union à votre opération?

Ce guide regroupe toutes les informations nécessaires pour vous permettre de mettre en place une publicité conforme aux dispositions réglementaires obligatoires et adaptée à votre projet.

## Ce qu'il faut savoir:

### Les obligations en matière de publicité de la participation européenne

En Auvergne, tout projet ayant bénéficié de l'aide de l'Union européenne doit mentionner sa participation. Cette obligation est mentionnée dans la convention attributive de subvention européenne et découle de l'application du règlement 1828/2006, qui détaille les modalités d'application du règlement 1083/2006 relatif aux dispositions générales sur les fonds européens.

L'objectif de cette publicité est de porter à connaissance du public l'intervention de l'Union européenne et d'augmenter ainsi la notoriété et la transparence de son action en région Auvergne.

## Ce qu'il faut afficher:

### Guide des dispositions de publicité de l'aide européenne en Auvergne

#### Le principe

La publicité de l'aide s'effectue par l'affichage du drapeau européen, emblème de l'Union européenne et par la mention du fonds communautaire mobilisé pour le financement de l'opération.

#### La mise en pratique

##### 1. L'emblème européen

... en couleur...

Voici le drapeau qu'il convient d'afficher sur le lieu de réalisation de votre projet.

Le drapeau européen est constitué d'un fond bleu avec 12 étoiles jaunes : sur le fond bleu du ciel, les douze étoiles dorées forment un cercle représentant l'union des peuples d'Europe. Le nombre d'étoiles est invariable, le chiffre douze symbolisant la perfection et la plénitude.

Pour l'Auvergne, la mention "Union européenne en Auvergne" a été rajoutée.

Les couleurs du drapeau sont normalisées: le Pantone reflex est utilisé pour la surface du rectangle et le Pantone yellow est utilisé pour les étoiles.





### ... en monochromie...

Le principe d'affichage reste le même si vous ne disposez que d'une seule couleur.

Le drapeau en noir et blanc comportera ainsi des étoiles de couleur noire, insérées sur fond blanc dans un rectangle entouré d'un filet noir.

Si vous ne disposez que du bleu, cette couleur sera utilisée pour le fond du drapeau et pour le texte, tandis que les étoiles seront obtenues en négatif blanc.

### Bon à savoir !

*Si on utilise le procédé d'impression par quadrichromie, il n'est pas possible d'utiliser les deux couleurs normalisées Pantone. Il est donc nécessaire de les recréer en utilisant les quatre couleurs de la quadrichromie. Le Pantone yellow est obtenu avec 100% de "Process yellow". En mélangeant 100% de "Process cyan" avec 80% de "Process magenta", on obtient une couleur très semblable au Pantone reflex blue.*

*Dans la palette web, le Pantone reflex blue correspond à la couleur RGB 0/51/153 (hexadécimal 003399) et le Pantone yellow à la couleur RGB 255/240/0 (hexadécimal FFCC00).*

*L'emblème doit être reproduit de préférence sur un fond blanc. Evitez les fonds de couleurs variées et, en tout cas, d'une tonalité ne s'accordant pas avec le bleu. Au cas où il serait impossible d'éviter un fond de couleur, entourez le rectangle d'un bord blanc d'une épaisseur égale à un vingt-cinquième de la hauteur du rectangle.*

## 2. le texte d'accompagnement

Le drapeau européen doit être accompagné d'un texte mentionnant la participation de l'Union européenne et le fonds mobilisé dans le cadre de votre opération.

Ainsi:

Si votre projet a été co-financé par le fonds européen de développement régional FEDER, la publicité de l'aide comportera, à l'appui du logo, le texte suivant:

### **Projet co-financé par l'Union européenne - fonds européen de développement régional FEDER**

Si votre projet a été co-financé par le fonds social européen FSE, la publicité de l'aide comportera, à l'appui du logo, le texte suivant:

### **Projet co-financé par l'Union européenne - fonds social européen FSE**

Si votre projet a été co-financé par le fonds européen agricole pour le développement rural FEADER, la publicité de l'aide comportera, à l'appui du logo, le texte suivant:

### **Projet co-financé par l'Union européenne - fonds européen agricole de développement rural FEADER**

### exemples

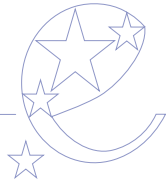


Projet co-financé par  
l'Union européenne  
Fonds social européen



Projet co-financé par l'Union européenne  
Fonds européen de développement régional





### 3. Affichage en fonction du type de projet

La publicité de la participation européenne doit être permanente et visible. La nature de l'affichage doit être adaptée aux différents supports de communication et aux types de projets financés. Un contrôle, sur place ou par le biais de photos, sera effectué pour chaque opération afin de déterminer si la publicité est effectivement adaptée et bien visible.

Ce tableau résume les types d'opération et les mesures de publicité y afférents :

#### types de projet

#### mesures de publicité

équipement, matériel (machines, informatique...)	Les équipements doivent mentionner l'intervention de l'Union, par exemple sous forme d'autocollant apposé directement sur le matériel. En complément, une plaque ou un panneau mentionnant le co-financement européen peut être affiché dans les locaux accueillant le matériel financé.
construction, réhabilitation, aménagement (sites et bâtiments)	Pendant les travaux, des panneaux de chantier mentionnant l'intervention européenne doivent être érigés sur le site du projet. A l'issue des travaux, une plaque commémorative rappelant l'intervention européenne doit être mise en place de façon pérenne sur le site. Quand l'affichage, temporaire ou permanent, concerne plusieurs financeurs, la partie consacrée à la participation européenne doit occuper 25% de la surface totale du support.
études, mémoires et élaboration de stratégies	La publicité de l'intervention européenne doit être faite sur les documents et publications relatifs au projet.
organisation et participation à des manifestations publiques, foires, salons, conférences, séminaires, expositions...	Le matériel utilisé: stands, panneaux d'affichage, documents de communication... doit faire état de l'intervention de l'Union européenne.
documents et actions de communication relatifs au projet co-financés (affiches, séminaires, site internet, vidéo, plaquettes, diaporama et tout autre document d'information).	Tous ces documents et supports doivent comporter la mention du co-financement européen

*En complément, durant la semaine du 9 mai, jour de l'Europe, et pour tous les projets dont le coût total dépasse 500 000€, les porteurs de projets sont invités à faire flotter le drapeau européen sur le site de réalisation de leur opération.*

### Ce qu'il ne faut pas oublier: quelques informations utiles

Vous pouvez vous procurer des autocollants "Union européenne en Auvergne" auprès du service qui gère votre dossier de demande de subvention européenne.

Le logo "Union européenne en Auvergne" est téléchargeable sur le site [www.europe-en-auvergne.eu](http://www.europe-en-auvergne.eu)

La publicité européenne est obligatoire, mais n'oubliez pas les logos des autres partenaires financiers du projet!

Le respect des obligations de publicité est systématiquement vérifié lors du solde de votre subvention: n'oubliez pas de fournir des photos et / ou des illustrations de votre projet faisant apparaître la publicité européenne. Le non respect de la publicité entraînera le remboursement ou la retenue de 5% de la subvention

En acceptant une subvention européenne, vous acceptez également de figurer sur la liste des bénéficiaires des programmes, qui est publiée annuellement. .